



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2225

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2225**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Meyzieu

objet : **Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) est une association loi 1901, ayant pour objet la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Rhône-Alpes. Le Conservatoire est doté d'un Conseil scientifique composé de spécialistes et fait appel à une équipe technique expérimentée. Il bénéficie d'une solide expérience de la gestion des espaces naturels dans la région Rhône-Alpes. Ses actions sont basées sur une volonté forte d'assurer la protection des milieux. Le CEN a initié en 1998 un plan de gestion nature dans le domaine de la préservation des milieux présentant un intérêt écologique fort.

Le site du Champ captant de la Garenne présente des richesses écologiques, rares à l'échelle de la Métropole de Lyon et du département. Situé au sein d'un site Natura 2000, il abrite :

- des pelouses sèches dont certaines, installées sur des sables sont particulièrement rares et bien conservées. Ces milieux sont d'intérêt européen,
- des populations importantes d'une orchidée rare : l'Orchis parfumé ou vanille qui se maintiennent grâce à la gestion mise en œuvre pour l'activité de production d'eau potable et la gestion mise en œuvre par le CEN, en concertation avec la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon,
- des populations de papillons rares dans le département et en régression dans le nord de la France : le Grand Nègre des bois et le Mercure qui utilisent cette prairie sèche pour se nourrir.

Le souhait de préserver ce site en tant que témoin des sables alluviaux des îles de Miribel-Jonage, s'est traduit, le 25 janvier 1994, par la signature d'une charte entre la Communauté urbaine de Lyon, le Conservatoire et l'exploitant du Champ captant. Depuis la signature de cette charte, 3 plans de gestion ont déjà été mis en place sur ce site : 1998-2002, 2005-2009 et 2010-2014. Le plan d'actions 2015-2019 s'inscrit dans le cadre de la révision du plan de gestion 2010-2014.

I - Objectifs de la politique publique "cycle de l'eau"

L'un des objectifs de la politique publique "cycle de l'eau (court, moyen, long terme)", est de contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la protection de la ressource en eau pour tous les usagers par l'articulation de plan de gestion des milieux en cohérence avec la politique environnementale et stratégique des milieux naturels et aquatiques (trames vertes et bleue).

Le programme de gestion du CEN 2015-2019, initié en 2015 et relatif au domaine de la protection des milieux, est en totale cohérence avec ces objectifs.

II - Programme d'actions 2015-2019 du CEN : compte-rendu et bilans des actions réalisées au titre de l'année 2016

Par délibération n° 2015-1309 du 27 juin 2016, le Conseil de la Métropole de Lyon a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 4 455 € pour l'année 2016 dans le cadre de la première année du plan de gestion 2015-2019.

Le plan de gestion réalisé en 2016 a permis de :

- réaliser les travaux d'entretien du site par fauche du solidage avant floraison. A moyen terme, le dépôt de produit de fauche tend à limiter le développement des invasives sur le site,
- élaborer un support de communication afin de valoriser les actions de préservation de la biodiversité sur le Champ captant de la Garenne.

Le bilan de ce plan de gestion répond aux enjeux de préservation de ce site. Ce suivi permet l'adaptation du plan de gestion pour l'année 2017, par la mise en place d'une fauche estivale et le dépôt modéré et contrôlé de produit de fauche afin de préserver les espèces floristique remarquables.

III - Programme d'actions pour 2017 du CEN

Le plan de gestion proposé découle des conclusions du bilan de l'année précédente. Le CEN propose de poursuivre ce plan de gestion afin d'assurer la préservation des espèces remarquables du Champ captant de Meyzieu Garenne.

Les principaux objectifs du plan de gestion proposé pour 2017 permettront de :

- poursuivre la gestion mise en œuvre en faveur de la biodiversité,
- restaurer certaines pelouses sèche par des actions de fauche,
- lutter contre les espèces végétales envahissantes,
- améliorer la connaissance de la biodiversité du site par l'inventaire des papillons de nuits.

Au regard de l'enjeu de ce plan de gestion en matière de préservation de la biodiversité, la Métropole propose de soutenir financièrement le CEN.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 150 € dans le cadre du plan de gestion pour l'année 2017 ;

Vu le dit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 150 € au profit du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) dans le cadre du plan de gestion 2015-2019 pour l'année 2017 ;

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le CEN définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2017 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.